



# MOYEN D'IDENTIFICATION

(obligatoire)

Carte d'identité nationale

passport

Numéro d'identité / Numéro de passeport:

Date de délivrance:  Jour  mois  année

Date d'expiration:  Jour  mois  année

## SERVICE(S) DE COMPTE REQUIS (VEUILLEZ COCHER LES OPTIONS APPLICABLES CI-DESSOUS)

Banque en ligne   
(des frais s'appliquent)

Relevé de compte par e-mail:

Carte de débit classique FRW:   
(des frais s'appliquent)

Carte GTCrea8 FRW   
(des frais s'appliquent)

Carte Platine FRW   
(des frais s'appliquent)

Alerte SMS   
(des frais s'appliquent)

Alerte par e-mail

Banque Mobile   
(des frais s'appliquent)

Token   
(des frais s'appliquent)

Numéro de téléphone portable:  0 7

E-mail:

\* Veuillez consulter le Key Fact Statement (Document d'information clé) de la Banque concernant les frais et charges des cartes avant de cocher vos choix.

\* Les services de banque en ligne préalablement sélectionnés sont automatiquement activés lors de l'ouverture du compte (les transferts vers des tiers sur la plateforme électronique nécessiteront un jeton).

Préférences de relevé: Quotidien  Hebdomadaire  Mensuel  Trimestriel  Semestriel  Annuel

Demande de carnet de chèques: 24 feuilles  24 feuilles (express)   
(des frais s'appliquent)

Confirmation de chèque: Souhaitez-vous pré-confirmer vos chèques? Oui  Non

Seuil de confirmation de chèque: Si la réponse à la question ci-dessus est oui, veuillez préciser le seuil.   
(Le seuil de confirmation minimum est actuellement de 200,000 Frw)

Je/nous reconnaissons par la présente les coûts liés aux services demandés tels qu'indiqués dans le Document d'Information Clé et autorisons Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc à créer et/ou activer les services cochés ci-dessus.

Nom

Signature

Jour

Mois

Année

# DÉTAILS PROFESSIONNELS

(obligatoire)

Statut professionnel: Employé

Travailleur indépendant

Sans emploi

Retraité

Étudiant

Autres (veuillez préciser)

Revenu annuel moyen salaire

Salaire: (a) Moins de 200 000 Frw  (b) 201 000 Frw - moins de 1 million Frw  (c) 1 million Frw - moins de 2 millions Frw   
(d) 2 millions Frw - moins de 4 millions Frw  (e) 4 millions Frw - moins de 20 millions Frw  (f) 20 millions Frw - moins de 40 millions Frw   
(g) 40 millions Frw - moins de 80 millions Frw  (h) 80 millions Frw - moins de 400 millions Frw  (g) Plus de 400 millions Frw

Fréquence des revenus:   
(obligatoire)

Secteur d'activité:   
(obligatoire)

Nombre de personnes à charge:

Nom de l'entreprise / employeur:

Adresse de l'entreprise / employeur:

Numéro de maison / de parcelle:  Village:

Cellule:

Secteur:

District:

Province:

Nature de l'entreprise / occupation:

Numéro de téléphone du bureau:

Sources de financement pour le compte: 1   
2

Revenu annuel attendu provenant d'autres sources:

Nom de(s) entreprise(s) associée(s) (le cas échéant):



# CONDITIONS GÉNÉRALES

Nous confirmons et acceptons que mes/nos compte(s) et toutes les transactions bancaires entre moi/nous (le « client », « moi » ou « nous ») et Guaranty Trust Bank Rwanda (la « banque ») seront régies par les conditions spécifiées ci-dessous et/ou les termes de tout accord spécifique entre moi/nous et la banque ou, en l'absence de réglementation par l'une ou l'autre des conditions ou d'un tel accord, par les pratiques bancaires courantes au Rwanda.

- La Banque n'établira ou n'exploitera pas le(s) compte(s) demandé(s) tant qu'elle n'aura pas reçu les documents justificatifs requis pour le compte, une liste desquels a été fournie et est incluse dans ce formulaire de demande.
- La banque est par la présente autorisée à entreprendre toutes les procédures "Connaissez votre client" (KYC) spécifiées par la loi et/ou les réglementations applicables et/ou les politiques de la banque. Nous vous autorisons par la présente à débiter mon/note compte sans préavis pour les coûts liés à de telles procédures KYC si la loi et les réglementations le permettent.
- Je/nous autorise(ons) par la présente la banque à divulguer à tout moment et à toute fin, toute information relative à mes/nos données personnelles, comptes, transactions ou relations avec la banque, à l'un ou l'autre des bureaux, agences, succursales, filiales, affiliés de la banque, où qu'ils soient situés, aux fins d'administration de mon/note compte ou à toute autorité gouvernementale, réglementaire, légale, judiciaire ou quasi-judiciaire, ainsi qu'à un agent ou à un entrepreneur engagé pour fournir des services pour le compte de la banque.
- La Banque peut, sans préavis, imposer ou modifier les exigences de solde minimum pour mon/note ou mes/nos compte(s) ou modifier les taux d'intérêt applicables ou les frais relatifs à mon/note ou mes/nos compte(s) ou l'un d'entre eux.
- La Banque est autorisée, si le solde créditeur de mon/note compte est inférieur au solde minimum requis, à modifier les taux d'intérêt payables ou à clôturer le(s) compte(s).
- La banque est autorisée à transférer de l'argent d'un compte de dépôt que je/nous détenons vers tout autre(s) compte(s) que je/nous détenons avec la Banque dont le solde est inférieur au minimum requis.
- La Banque sera, en plus de tout droit de compensation ou de droit similaire prescrit par la loi, en droit, sans préavis, de combiner et de consolider tout ou partie de mes/nos comptes auprès de la banque (sans aucune responsabilité envers la Banque) et/ou de compenser ou de transférer tout ou partie des sommes dues par moi/nous ou l'une de nous ou une partie liée à la Banque contre tout argent que la Banque peut détenir pour mon/note compte ou pour tout autre crédit, que ce soit en espèces, chèques, valeurs, dépôts, titres, instruments négociables ou autres actifs m'appartenant/nous appartenant, qu'ils soient détenus sur un compte courant, un compte de dépôt ou autrement, et qu'ils soient en Frw ou dans toute autre devise (ci-après dénommée "devise étrangère").
- La Banque sera en droit de retenir et de ne pas rembourser tout montant qui lui est dû ou qu'elle détient en mon/note nom, jusqu'à ce que tous les montants dus par moi/nous ou la partie concernée à la Banque aient été remboursés ou déchargés intégralement et, aussi longtemps que ces montants n'ont pas été déchargés ou remboursés intégralement, la Banque sera en droit d'affecter tout montant ainsi dû à moi/nous ou déposé en mon/note nom à ou vers le paiement et le déchargement des montants dus par moi/nous ou l'une de nous ou la partie concernée à la Banque. "Partie Concernée" signifie une entité dans laquelle le Client est un directeur/actionnaire ; ou le/les conjoint(s) du client, frère(s)/sœur(s), enfant(s) et/ou parent(s) ; ou une entité dans laquelle le conjoint, frère/sœur et/ou parent du client est un directeur/actionnaire.
- Lorsque la Banque effectue une compensation, elle est autorisée à sa discrétion absolue, avec ou sans préavis à notre égard, à convertir toute somme en Frw ou en devises étrangères en la devise dans laquelle le montant dû a été contracté au taux de change officiel applicable pour les devises en question en vigueur au Rwanda au moment de cette conversion. Le taux de change est déterminé par la banque en fonction des conditions du marché au Rwanda.
- Je/nous serai/serons responsable(s) de tous les coûts, frais et passifs découlant de l'achat, de la détention et de la vente d'investissements effectués en notre nom par la Banque, y compris, mais sans s'y limiter, tous les impôts, frais statutaires, droits ou prélèvements.
- La Banque est autorisée, en l'absence d'une instruction écrite contraire, à placer mes/nos fonds dans tout investissement approprié (ce qui, pour les besoins de cette clause, inclut, sans s'y limiter, les investissements dans les billets de trésorerie, qu'ils soient garantis par la Banque ou non) ou à les déposer, et à renouveler/réinvestir à l'échéance tout investissement ou dépôt effectué en mon/nos nom(s) aux mêmes modalités et conditions qui s'appliquaient à cet investissement/dépôt immédiatement avant son échéance ou à d'autres modalités et conditions que la Banque peut, à sa seule discrétion, considérer appropriées dans les circonstances.
- La Banque peut, sauf indication contraire de ma part/nous, conserver en mon/note nom, sur une base de garde en lieu sûr, tout instrument d'investissement émis à l'égard d'un investissement effectué en mon/note nom et, sauf accord spécifique contraire, je/nous n'aurai/aurons pas recours à la Banque pour la valeur ou la valeur de ces investissements.
- Lorsque la Banque, en l'absence d'un accord préalable quant au taux d'intérêt et aux frais et charges qui s'appliqueront si mon/note compte ou l'un d'eux devient débiteur, autorise à sa discrétion absolue un retrait qui a pour conséquence que mon/note compte(s) ou l'un d'eux devient débiteur, la Banque sera en droit de facturer un taux d'intérêt et d'imposer des frais et charges qu'elle juge appropriés dans les circonstances, et je/nous acceptons de payer ces intérêts et frais à la Banque sur demande.
- Je/nous acceptons que si je/nous donne/ons une instruction pour des paiements qui, dans l'ensemble, dépassent le montant crédité sur mon/note compte et contre lequel le paiement doit être effectué, la Banque se réserve le droit de refuser d'exécuter cette instruction ou, s'il y a plusieurs transactions, de sélectionner la transaction qui sera exécutée sans référence à la date d'envoi ou à l'heure ou à la réception de mes/nos instructions. Si la Banque, à sa discrétion, effectue un paiement pour lequel mon/note compte n'est pas provisionné, nous confirmerons notre obligation de rembourser la Banque, que la Banque fasse ou non une demande, tout montant restant dû en plus des frais et intérêts qui y ont été accumulés.
- Si j'ai/nous avons un compte de crédit en devise étrangère auprès de la Banque, le solde créditeur de ce compte peut être détenu par la Banque auprès de toute banque ou institution financière qu'elle considère de premier ordre située dans tout pays où cette devise étrangère est un moyen légal de paiement. En conséquence, ce solde créditeur sera soumis à toutes les lois et réglementations applicables au Rwanda et dans le pays où ce solde créditeur est détenu, et la Banque ne sera pas tenue responsable si le solde créditeur ou une partie de celui-ci devient indisponible en raison de l'une des lois et réglementations auxquelles ce solde créditeur est soumis.
- Dans le cas où des effets non compensés crédités sur mon / nos comptes) par la Banque seraient ultérieurement impayés et / ou si la Banque est tenue de rembourser à la banque payante ou à toute autre partie tout ou partie de tout montant crédité sur notre compte pour quelque raison que ce soit. La Banque sera en droit de débiter mon / nos comptes) du montant de ces effets non compensés et / ou des montants remboursés, ainsi que des intérêts courus et des frais bancaires applicables.
- Aucun manquement ou retard dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou privilège conféré à la Banque par ces conditions ne constitue une renonciation à ces droits, et aucun exercice partiel de ces droits, pouvoirs ou privilèges ne préjuge de tout autre ou futur exercice de ces droits.
- Si l'une des Conditions ou des dispositions spécifiées ici est invalide, illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit en vertu de la loi, la validité, la légalité et l'applicabilité des conditions et/ou des dispositions restantes contenues ici ne seront en aucun cas affectées ou compromises.
- Les commissions et frais seront prélevés conformément à la grille tarifaire standard de la Banque en vigueur à tout moment et dans des copies sont disponibles sur demande. La Banque se réserve le droit de modifier ses taux d'intérêt conformément à sa grille tarifaire standard et/ou à ses conditions de temps à autre.
- Où ces conditions sont signées par une ou plusieurs personnes au nom du client, toutes ces personnes sont liées par ces termes et conditions.
- Toute communication de la Banque sera considérée comme effectuée dès qu'elle est envoyée à l'adresse la plus récente fournie par moi/nous et la date indiquée sur la copie de cette lettre ou sur la liste d'envoi de la Banque constituera la date à laquelle la communication a été envoyée. Toute déclaration ou confirmation de toute transaction entre moi/nous ou l'un de nous et la Banque sera réputée avoir été examinée par moi/nous et être concluante et contraignante, à moins que dans les 10 jours ouvrables à compter de la date spécifiée sur cette déclaration/confirmation, je/nous ou l'un de nous avise la Banque par écrit qu'un élément contenu dans celle-ci est contesté, que cet élément ait été effectué ou non conformément au mandat donné de temps à autre par moi/nous à la Banque.
- Je/nous comprends/comprenons et reconnaissons que les communications par courrier électronique, télécopie et verbal sont des supports de transmission non sécurisés et que si j'accepte que la banque accepte l'instruction de cette manière, je m'engage néanmoins à transmettre intégralement la banque pour toute perte qu'elle pourrait subir ou encourir en raison de l'honneur de mes instructions par lettre, courrier électronique, télécopie ou verbal, indépendamment de savoir si celles-ci sont erronées, frauduleuses ou émises autrement qu'en conformité avec le mandat pour mon/mes compte(s), toute instruction de paiement émise conformément au mandat pour mon/mes compte(s) et portant ou prétendant porter la signature électronique ou par courrier électronique de la ou des personnes dont les signatures spécimen ont été fournies à la banque par moi/nous. La banque est par la présente autorisée à honorer et à débiter mon/note compte pour toutes les instructions/confirimations de paiement émises ou fournies par moi/nous en utilisant un format préalablement convenu pour celles-ci, qui peut inclure, mais sans s'y limiter, des instructions/confirmissions verbales ou écrites et, lorsque donnée oralement, une telle instruction orale peut, si elle a été préalablement convenue, impliquer l'utilisation de mots de passe spécifiques, et lorsque donnée par écrit, elle peut être donnée par lettre, télécopie ou courrier électronique.

23. Je/nous autorise/autorisons par la présente la Banque à débiter mon/note compte des frais encourus pour l'émission des chèque(s) pour le compte susmentionné. La Banque ne sera en aucun cas responsable envers le client ou tout tiers pour avoir effectué un paiement sur la présentation d'un chèque, même par négligence, si la signature ou le contenu du chèque a été falsifié si :  
- Le client a facilité une telle falsification, ou  
- Il y a eu une falsification antérieure d'un chèque du client sans que celui-ci n'ait émis d'objection au paiement.

24. La banque accepte de valider tous les chèques ou autres ordres/instruments émis sur le compte mentionné, à condition que ces chèques ou ordres/instruments soient signés par moi/nous, et de débiter ces chèques ou ordres/instruments du compte en question, que ce compte soit créditeur ou débiteur suite à ce débit. Toutefois, la banque se réserve le droit de refuser tout découvert ou augmentation de découvert. En échange, je/nous acceptons :

- Je m'engage à assumer la pleine responsabilité de l'authenticité, de la validité et de l'exactitude de toutes les signatures apparaissant sur tous les chèques, ordres, lettres de change, billets à ordre, reçus et/ou autres documents déposés sur mon/note compte.

- Je suis responsable de rembourser tout découvert avec les intérêts et de me conformer aux règles et aux nouveaux taux de la Banque tels que communiqués par la Banque de temps à autre.

- Je dégage la Banque de toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage subi par les fonds déposés auprès de la Banque en raison de toute ordonnance gouvernementale future, loi, impôt, embargo, moratoire, restriction de change et/ou toutes autres causes hors du contrôle de la Banque.

- Je conviens que tous les fonds figurant au crédit de mon/note compte sont payables sur demande uniquement dans la devise locale en circulation.

- Je m'engage à être lié(e) par toute notification de changement dans les conditions régissant le compte, envoyée à mon/note dernière adresse connue, et toute notification ou lettre envoyée à ma/note dernière adresse connue sera considérée comme dûment livrée et reçue par moi/nous au moment où elle aurait été livrée dans le cours normal du courrier.

- Les clients ne doivent pas écrire des chèques au nom des employés. Tous les chèques de dépôt doivent être établis au nom du client.

- Je conviens que si un chèque crédité sur mon/note compte individuel est retourné impayé, celui-ci peut m'être/nous être transmis à mon/note adresse connue soit par porteur, soit par courrier.

- Je/nous note/nous notons que la banque n'acceptera aucune responsabilité pour les fonds remis à des membres du personnel en dehors des heures bancaires ou en dehors des locaux de la banque.

- Je note également que l'attention m'a été attirée sur la nécessité de protéger mes/ mes codes d'accès et mots de passe pour les canaux de la banque en dehors de l'agence, y compris, mais sans s'y limiter, les guichets automatiques bancaires (ATM), la banque en ligne, la banque par téléphone, la banque mobile et la banque SMS, de sorte que des personnes non autorisées ne puissent y accéder. J'ai conscience que la négligence de cette précaution pourrait entraîner une charge sur mon/note compte pour toute perte conséquente.

- Je/ Nous reconnaissons que la Banque n'est nullement obligée d'honorer tout chèque(s) tiré(s) sur le compte, sauf s'il y a suffisamment de fonds dans le compte pour couvrir la valeur desdits chèques(s). Je/ Nous comprenons et acceptons que tout chèque(s) peut être retourné(s) impayé(s) mais, s'il(s) est (sont) payé(s), nous sommes tenus de rembourser la Banque sur demande.

- Je conviens que tout désaccord avec les entrées figurant sur mes/notre relevés bancaires devra être signalé par moi/nous dans un délai de 15 jours ouvrables suivant l'envoi des relevés bancaires. En l'absence de réception par la banque d'un avis de désaccord sur les entrées dans les 15 jours suivant la date d'envoi de mes/notre relevé bancaire, il sera considéré comme exact.

- Je/nous note/notons que tout montant dû sur le compte courant sera sujet à des frais d'intérêts selon le taux fixé par la banque de temps à autre. La banque est autorisée à débiter du compte les frais bancaires habituels, les intérêts, les commissions et toute charge de service fixée par la Direction de temps à autre.

25. Je/nous affirmions par la présente que je/nous sommes conscients qu'il est un crime selon les lois de la République du Rwanda d'émettre des chèques sans fonds suffisants dans mon/note compte pour la valeur de mes/nos chèques et je/nous m'engage(ai) à assumer toutes les conséquences et/ou responsabilités découlant de mes/nos instructions à la Banque de payer des chèques tirés sur mon/note compte lorsque ledit compte n'est pas suffisamment approvisionné pour la valeur de mes/nos chèques.

## BANQUE ÉLECTRONIQUE

Nous confirmons et acceptons que les termes et conditions suivants régiront mes/nos transactions de banque électronique avec la banque. Les termes et conditions suivants régiront les services de banque en ligne de la banque.

### Définitions

- « Clients » désigne un client de la banque qui possède ou gère un compte auprès de la banque et est nommé dans le formulaire de demande. Si deux individus sont nommés, l'un ou l'autre ou les deux sont considérés comme des clients.  
« La Banque » désigne Guaranty Trust Bank (Rwanda) Ltd.  
« Carte » désigne la carte Mastercard Guaranty Trust Bank Rwf émise aux clients.  
« Titulaires de carte » désigne un client à qui une carte Mastercard Guaranty Trust Bank a été délivrée. La carte est la propriété de la Banque et sera restituée sans condition et immédiatement à la Banque sur demande de cette dernière.  
« Service » désigne les services de Banque en ligne, de notification (alerte SMS) et de guichet automatique de la Guaranty Trust Bank (Rwanda) Ltd.  
« GENs » signifie « Guaranty Electronic Notification Services ».  
« Code d'accès, code de passe, nom d'utilisateur et mot de passe » désignent le code d'activation avec lequel vous accédez au système de service et qui est connu uniquement de vous.  
« Compte » désigne un compte courant, un compte d'épargne ou tout autre compte détenu auprès de la banque dans l'une de ses agences au Rwanda.  
« PIN » désigne le numéro d'identification personnel.  
« Guichet automatique » (ATM) désigne un distributeur automatique de billets qui délivre des espèces aux titulaires de compte via l'utilisation de cartes de débit/ crédit ou accepte les dépôts d'espèces.  
« Carte CashPlus » désigne la carte utilisée par un client pour initier des transactions sur les différents canaux de paiement électronique, tels que le guichet automatique, le point de vente et l'Internet.  
« Installation de messages sécurisés » désigne la fonctionnalité au sein du service de Banque en ligne qui permet au client d'envoyer des messages électroniques (e-mail, SMS) à la Banque, y compris et sans limitation des messages au format libre, des messages au format fixe ou des instructions pour effectuer des paiements, des demandes de chèquiers, de lettres de change ou pour l'achat ou la vente de titres et d'intérêts dans des fonds communs de placement.

2. Le service permet aux clients de donner des instructions à la Banque par l'utilisation :

(a) du téléphone, du guichet automatique bancaire (ATM), du code PIN, du mot de passe, du code d'accès, du nom d'utilisateur et du message sécurisé (courrier électronique, SMS), de la banque en ligne pour :

(I) obtenir des informations sur les soldes des clients à la date de clôture des affaires avec la Banque.

(II) obtenir des informations concernant tout instrument en compensation ou tout solde figurant sur le compte du client à la date de la dernière transaction sur le compte du client.

(III) autoriser la Banque à débiter le compte du client pour payer des factures d'utilité spécifiées telles que l'électricité, les tarifs d'eau et/ou toute autre facture spécifiée par le client, sous réserve de la disponibilité du paiement de ces factures dans le cadre de ce service.

(IV) autoriser la Banque à effectuer un transfert de fonds à partir des comptes du client vers tout autre compte auprès de la Banque.

(V) autoriser la Banque à effectuer/arrêter toute ordonnance de paiement.

(VI) autoriser la Banque à débiter le compte du client et à le charger sur une carte désignée.

(b) À réception de l'instruction, la Banque s'efforcera d'exécuter rapidement l'instruction du client, sauf en cas de circonstances imprévues telles que des actes de Dieu, la force majeure et d'autres causes indépendantes de la volonté de la Banque.

3. Avant que le service ne soit disponible pour tout client, celui-ci doit avoir l'un ou plusieurs des éléments suivants:

- (i) un compte chez la banque
- (ii) une adresse e-mail valide
- (iii) un code d'accès, un nom d'utilisateur, un mot de passe ou un token authentificateur
- (iv) un code d'identification personnel "PIN"
- (v) un numéro de téléphone portable ou fixe valide

4. Le code d'accès, le mot de passe et la sécurité de l'e-mail. Le client comprend que son code d'accès, son mot de passe et son e-mail sont utilisés pour donner des instructions à la banque et s'engage donc à:

- (i) ne jamais divulguer son code d'accès, son mot de passe ou son e-mail à qui que ce soit, sous aucun prétexte.
- (ii) ne pas écrire son code d'accès, son mot de passe ou son e-mail à un endroit visible pour éviter l'accès de tiers.
- (iii) autoriser et donner instruction à la banque pour qu'elle se conforme à toutes les instructions données par le biais du service.
- (iv) une fois que la banque reçoit des instructions données au moyen du code d'accès, elle est en droit de supposer que ces instructions ont été données par le client et de s'y conformer en conséquence.
- (v) le code d'accès du client doit être changé immédiatement dès que quelqu'un d'autre en a connaissance.
- (vi) la banque est exemptée de toute responsabilité pour avoir suivi une ou toutes les instructions données au moyen du code d'accès du client si, de quelque manière que ce soit, le code d'accès devient connu d'un tiers.
- (vii) lorsque le client notifie la banque de son intention de changer son code d'accès en raison d'une perte de mémoire ou de la connaissance d'un tiers, la banque doit, avec le consentement du client, supprimer ce code et permettre ensuite au client d'en saisir un nouveau, À CONDITION que la banque ne soit pas responsable de toute perte qui se produit entre la période de perte de mémoire du code d'accès ou de la connaissance d'un tiers et le moment où le signalement est effectué auprès de la banque.
- (viii) une fois que le code d'accès du client est donné, il est une confirmation suffisante de l'authenticité de l'instruction donnée.
- (ix) le client est responsable de toute instruction donnée au moyen de son code d'accès. Par conséquent, la banque ne sera pas responsable de toute instruction donnée au moyen du code d'accès du client.

5. Responsabilités du client.

(I) Le client s'engage à être absolument responsable de la sauvegarde de son nom d'utilisateur, de son code d'accès/code d'accès, de son PIN, de son mot de passe et en aucun cas, le client ne doit divulguer tout ou partie de ces informations à quiconque.

(II) La banque est expressément exonérée de toute responsabilité découlant d'un accès non autorisé au compte et/ou aux données du client contenues dans les registres de la banque via le service, qui résulte de l'incapacité et/ou autrement du client à protéger son PIN, son code d'accès/code d'accès et/ou son mot de passe et/ou de ne pas se déconnecter complètement du système en permettant l'affichage à l'écran de ses informations de compte.

(III) La banque est en outre déchargée de toute responsabilité en ce qui concerne la violation du devoir de confidentialité découlant de l'incapacité du client à observer et à mettre en œuvre scrupuleusement les dispositions de la clause 4 ci-dessus, et/ou des cas de violation de ce devoir par des pirates informatiques et d'autres accès non autorisés au compte du client via le service.

6. Sous aucune circonstance, la Banque ne sera responsable de tout dommage, y compris sans limitation les dommages directs ou indirects, spéciaux, fortuits ou consécutifs, les pertes ou les dépenses découlant de l'utilisation de ce service ou de son incapacité d'utilisation par une quelconque partie, ou en relation avec une défaillance de performance, une erreur, une omission, une interruption, un défaut, un retard dans l'opération, une transmission, un virus informatique ou une défaillance de ligne ou de système, même si la banque ou ses représentants sont informés de la possibilité de tels dommages. Les liens hypertextes vers d'autres ressources Internet sont à la charge du client.

7. Le droit d'auteur sur les cartes et autres informations propriétaires relatives au service, y compris les écrans affichant les pages, ainsi que les informations et le matériel y figurant et l'accord, sont la propriété de la Banque.

8. Pour le bénéfice et la sécurité de nos clients et pour se conformer aux lois applicables, nous avons quelques directives obligatoires que nous appelons "règles de la route". La violation de ces règles est un motif de résiliation de ces services et la banque peut modifier ces termes et conditions pour une raison quelconque. Pour cette raison, le client s'engage à:

(i) Fournir des informations précises. S'engage à fournir des informations vraies, précises et complètes sur lui-même telles que demandées dans nos formulaires d'inscription/ouverture de compte, et le client accepte de ne pas fausser son identité ou ses informations, ce qui peut inclure des noms d'utilisateur, des mots de passe ou d'autres dispositifs d'accès pour ces comptes.

(ii) Respecter la loi. Le client accepte de ne pas utiliser le service à des fins illégales ou pour la transmission de matériel qui est illégal, harcelant, diffamatoire (faux et préjudiciable à autrui), envahissant la vie privée d'autrui, abusif, menaçant, obscène ou qui viole les droits d'autrui.

(iii) Restrictions sur l'utilisation commerciale ou la revente. Le droit du client d'utiliser le service est personnel, par conséquent, le client accepte de ne pas céder ni de faire un usage commercial du service.

(iv) Droits de propriété. Le client reconnaît et accepte que la banque possède tous les droits sur les informations relatives au service, y compris son site Web et le contenu affiché sur le site. Le client n'est autorisé à utiliser ce contenu que selon les modalités expressément autorisées par la service. Le client ne peut pas copier, reproduire, distribuer ou créer des œuvres dérivées de ce contenu. La violation de l'une des règles (i-iv) est un motif de

9. La Banque ne sera pas responsable de tout virus électronique que le client pourrait rencontrer lors de l'utilisation de ces services, les règles de la route s'appliquent.résiliation du service auprès de la banque.

## Clause de non-garantie

10. Le client comprend et accepte expressément que l'utilisation du service se fait à ses propres risques. Le service est fourni sur une base "tel quel" et "disponible". La Banque décline expressément toutes les garanties de quelque nature que ce soit, qu'elles soient explicites ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et de non-violation des droits de propriété intellectuelle.

11. La Banque ne garantit pas que :

- (i) le service répondra aux exigences du client,
- (ii) le service sera ininterrompu, ponctuel, sécurisé ou exempt d'erreurs,
- (iii) les résultats obtenus par l'utilisation du service seront précis ou fiables,
- (iv) la qualité de tout produit, service, information ou autre matériel acheté ou obtenu par le client par l'intermédiaire du service répondra à ses attentes,
- (v) toute erreur dans la technologie sera corrigée.

12. Tout matériel téléchargé ou obtenu autrement par l'utilisation du service n'est pas responsable des dommages causés au système informatique du client ou de la perte de données résultant du téléchargement de ce matériel. Aucun conseil ou information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par le client auprès de nous ou par l'intermédiaire ou à partir du service ne créera une garantie non expressément mentionnée dans ces conditions.

13. Le client accepte que la banque ne sera pas responsable de toute responsabilité, que ce soit des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou exemplaires, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages pour perte de profits, de la réputation, de l'utilisation ou d'autres pertes immatérielles, même si nous avons été informés de la possibilité de tels dommages, résultant de:

- (i) l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser le service,
- (ii) les frais de substitution de biens et de services résultant de tout produit, données, informations ou services achetés ou obtenus ou des messages reçus ou des transactions effectuées par le service,
- (iii) l'accès non autorisé ou la modification de la transmission des données,
- (iv) les déclarations ou le comportement de toute personne sur le service, ou
- (v) toute autre question relative au service.

14. Indemnisation. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de la banque, le client accepte de protéger et de compenser intégralement la banque, ses affiliés et ses prestataires de services de toute réclamation de tiers, responsabilité, dommages, frais et coûts (y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques) causés par ou découlant de l'utilisation du service par le client, de la violation des termes ou de la violation, par tout autre utilisateur du compte du client, de tout droit de propriété intellectuelle ou autre de quiconque.

15. Changements et interruption du service. La banque se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, le service à tout moment et sans préavis, afin de maintenir la sécurité et l'intégrité du service. La banque peut également suspendre l'accès du client au service à tout moment et sans préavis. Le client accepte que la banque ne sera pas responsable envers lui ou tout tiers pour toute modification ou interruption du service.

(i) La banque ne sera pas considérée comme un agent ou un représentant juridique du client pour quelque raison que ce soit en raison de cet accord et/ou de toute autre partie que le client utilise ce service pour payer.

(ii) Cet accord ne peut être modifié par le client ni par l'un des droits de la banque, sauf si la banque accepte par écrit ou si le client continue d'utiliser le service après réception d'un avis de toute modification proposée par la banque.

(iii) Cet accord est personnel au client et le client ne peut pas le céder à qui que ce soit.

(iv) Toute notification au client doit être faite par écrit via l'adresse fournie par le client à la banque, toutes les adresses que le client a fournies à la banque. Toute notification à la Banque doit être faite par écrit et envoyée à l'adresse de la banque.

(v) La Banque et le client sont des contractants indépendants, et rien dans cet accord ne sera considéré comme créant une association, un partenariat, une co-entreprise ou une relation de principal, d'agent ou de maître et serviteur, d'employeur ou d'employé entre les parties.

(vi) Si l'une de ces clauses est jugée inexécutable, cette clause sera interprétée, autant que possible, afin de refléter les intentions des parties, avec les autres clauses demeurant en vigueur et effectives.

(vii) Les lois de la République du Rwanda s'appliqueront à cet accord.

16. Je/nous comprenons expressément que la Banque, à sa seule discrétion, peut modifier ou amender ses tarifs (commissions, frais et taux d'intérêt) appliqués aux produits et services mentionnés ici à tout moment, en fonction des conditions actuelles du marché monétaire au Rwanda, après l'expiration d'un préavis de 30 jours concernant les changements. Il est en outre entendu que tous les avis mentionnés ici seront réputés être valablement et suffisamment donnés s'ils sont envoyés par la Banque à mon/notre siège social ou à l'adresse indiquée ou fournie ici, et qu'ils seront réputés avoir atteint mes/nos adresses en temps réel (heure et date) de leur envoi par la Banque.

17. Je/nous convenons également que le fait de ne pas divulguer tout fait/information matériel(le) que je/nous connaissons actuellement ou dans le futur, ou le fait de ne pas remédier à toute lacune dans les documents/l'information/autres détails, pourrait invalider ma/notre capacité à effectuer des transactions sur le compte. La Banque serait en droit de restreindre les opérations de mon/notre compte, de le fermer, ou de signaler à tout régulateur et/ou à toute autorité désignée par le gouvernement du Rwanda à cette fin, ou de prendre toute autre mesure jugée appropriée par la Banque.

18. Je/nous convenons également de fournir à la Banque toute autre information requise en raison de tout changement de loi, que ce soit au Rwanda ou à l'étranger, concernant le fonctionnement ou l'entretien du compte.

19. Je/nous indemniserons la Banque de toute perte/dommage qui pourrait être causé à la Banque en raison de tout défaut/erreur dans les détails/fournis ici ou en raison de la fourniture d'informations incorrectes ou incomplètes de ma part/notre part.

20. Je/nous m'engageons/nous engageons à soumettre des données/informations ainsi que des documents KYC actualisés à des intervalles périodiques comme cela peut être requis par la Banque.

21. Je/nous comprenons que le compte sera activé et que les débits seront autorisés uniquement après l'achèvement de la procédure de diligence raisonnable du client liée au KYC par la Banque.

22. Je/nous assurons la responsabilité de déclarer et de divulguer immédiatement, et en aucun cas au-delà de 30 jours (sauf en cas de force majeure), à compter de la date du changement, toute modification qui pourrait survenir dans les informations fournies lors de l'ouverture du compte bancaire. Je/nous m'engageons également à informer la Banque de tout changement dans mon adresse de communication.

23. Je suis conscient(e) et j'accepte que le mineur qui atteint l'âge de 18 ans ou qui a été émancipé(e) aura tous les droits sur le compte que j'ai ouvert en son nom lorsqu'il/elle était enfant, et je reconnais que mes droits en tant que tuteur prendront fin par la suite.

24. L'enfant devenu adulte à l'âge de 18 ans ou émancipé devra remplir le formulaire, le signer et fournir tous les documents requis pour être autorisé à accéder à son compte.

25. Je/nous affirmons et déclarons avoir lu et compris les termes et conditions de Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc et ceux relatifs aux différents services offerts par la Banque, y compris, mais sans s'y limiter, la carte de débit, la banque en ligne, et la banque mobile. Je/nous acceptons de respecter lesdits termes tels qu'amendés/modifiés de temps à autre par la Banque, le régulateur, ou le gouvernement, publiés au moyen de circulaires, notifications, panneaux d'affichage, sites web ou publications dans les journaux.

26. Je/nous renonçons aux droits, le cas échéant, de recevoir un avis personnel concernant de telles modifications/amendements. Je/nous convenons que les transactions et demandes effectuées sur mon/nos compte(s) par moi/la personne autorisée via internet, mobile, sous mon/notre identifiant d'utilisateur et mot de passe/PIN/OTP sont juridiquement contraignantes pour moi/nous, et je/nous suis/sommes responsable(s) du maintien du secret et de la confidentialité des informations d'authentification ainsi que de toute autre information/ détail/OTP/PIN. Je/nous acceptons que la Banque ait tous les droits de débiter mon/notre compte pour tout frais de service, dépense ou autre montant que la Banque est en droit/droit récupérer auprès de moi/nous. Je/nous autorisons également la Banque et acceptons de fermer/interrompre mon/notre compte sans aucun préavis en cas de violation de lois/règles/réglementations ou des termes et conditions de gestion du compte.

27. Le jeune adulte atteignant l'âge de 18 ans ou ayant été émancipé devra remplir le formulaire, le signer et fournir tous les documents nécessaires pour être autorisé à accéder à son compte.

## Bureau de crédit

Le client reconnaît que la banque consulte différents bureaux de crédit et agences de référence, et peut être tenue de divulguer les informations du client à ces bureaux de crédit dans le but de mener des vérifications sur le client. Le client accorde par la présente son consentement irrévocable et inconditionnel à la Banque et autorise expressément cette divulgation de toutes les informations sur ses comptes ou transactions avec la banque, à de tels bureaux de crédit et agences de référence, que ce soit localement ou à l'étranger, y compris des informations sur les directeurs et le personnel du client, les transactions et le comportement sur le compte du client, ainsi que les détails de tout paiement tardif ou non effectué que la Banque peut juger nécessaire. Le consentement ainsi donné décharge la Banque de toutes les responsabilités, réclamations et dommages pour une telle divulgation faite par la Banque à tout bureau de crédit en vertu du consentement accordé.

Autorisation de mandat / Règle de combinaison  
(cocher la case appropriée):

Signataire unique  Signature conjointe  Signature conjointe requise

**Signataire A**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Autres prénoms: \_\_\_\_\_

Classe de signataire: \_\_\_\_\_

Type d'identification: \_\_\_\_\_

Numéro d'identification: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

photo ici

**Signataire B**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Autres prénoms: \_\_\_\_\_

Classe de signataire: \_\_\_\_\_

Type d'identification: \_\_\_\_\_

Numéro d'identification: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Signature et date: \_\_\_\_\_

photo ici

**DÉCLARATION**

(obligatoire)

Je/Nous \_\_\_\_\_ demande/demandons

par la présente l'ouverture d'un compte auprès de Guaranty Trust Bank Rwanda. Je/Nous comprenons que les informations fournies ici et les documents fournis sont la base de l'ouverture dudit compte et je/nous garantis/garantissons donc que ces informations sont correctes.

J'ai/Nous avons lu les termes et conditions régissant les opérations du compte qui sont présentés au verso et acceptons/acceptons d'être lié(s) par eux.

1. \_\_\_\_\_  
Nom

signature

Jour	

mois	

année			

2. \_\_\_\_\_  
Nom

signature

Jour	

mois	

année			

JURAT (Ceci doit être adopté lorsque le client n'est pas instruit ou est aveugle et que le formulaire lui est lu par un tiers)

Je suis d'accord pour respecter le contenu de cet accord et je reconnais qu'il a été lu clairement et de manière audible, expliqué par un interprète et compris par moi avant d'apposer mon empreinte digitale.

Marque du client:

--

Empreinte digitale:

--

Jour	

mois	

année			

Notarié: (Une procuration notariée est requise pour le signataire B qui signe au nom du propriétaire du compte lorsque ce dernier présente des handicaps visuels ou physiques).



Adresse de l'interprète:

Numéro de mobile:

Langue d'interprétation:

Signature de l'interprète:

# POUR USAGE BANCAIRE UNIQUEMENT

## Documents requis

(obligatoire)

	vérifié	différé	renoncé
1) formulaire d'ouverture de compte dûment rempli	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) spécimen de carte de signature dûment rempli	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) photo passeport rescent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Preuve d'identité: Passeport international, Permis de conduire, carte d'identité nationale (l'original doit être aperçu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Visa et permis de séjour (pour les non-Rwandais)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Vérification d'adresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) formulaire de consentement (pour les citoyens de l'UE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Évaluation des risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Acte de naissance (pour SKS uniquement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10) Déclaration de faits clé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) Une procuration notariée est requise pour le signataire B qui signe au nom du titulaire du compte lorsque celui-ci a une déficience visuelle ou physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12) Autres documents fournis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Clarification des risques

Identité Catégorie de risque du client

faible risque

risque moyen

risque élevé:

Code classification client:

Code Secteur Economique:

Type de Code des Déposants:

Annual Turnover(Rwf 000):

